

Dans le but de diminuer le risque de propagation du coronavirus

## FERMETURE DE SERVICES AU PAVILLON DE L'ÎLE ET AU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN

**(Châteauguay, le 13 mars 2020)** – Dans le but de diminuer le risque de propagation du coronavirus (COVID-19) et conformément à l'annonce faite par la Ville de Châteauguay à l'effet que l'ensemble des bâtiments municipaux sont fermés à la population, Héritage Saint-Bernard annonce la fermeture au public du Pavillon de l'île et du chalet d'accueil du centre écologique Fernand-Seguin. Le Café de l'île sera également fermé. Cet avis est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, l'accès au parc extérieur de l'île Saint-Bernard (tertre de l'île) et au refuge faunique Marguerite-D'Youville demeure possible durant cette période. Pour l'occasion, puisque le Pavillon de l'île ne sera pas accessible, l'accès aux sentiers du refuge faunique sera gratuit pour tous. Des patrouilles régulières seront effectuées par Héritage Saint-Bernard pour s'assurer de la sécurité de tous les randonneurs et le respect de la réglementation.

Le sentier de marche du centre écologique Fernand-Seguin demeure également ouvert. Il est à noter qu'en raison de la température plus clémente, les sentiers de ski de fond, de raquette ainsi que la butte à glisser sont fermés pour le reste de la saison.

Les bureaux administratifs d'Héritage Saint-Bernard demeurent ouverts et une partie de l'équipe est en place.

Pour plus d'information, il faut entrer en communication avec Marie-Hélène Dorais au 450 698-3133 poste 227 ou par courriel au [marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca](mailto:marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca).

-30-

**Source :** Marie-Hélène Dorais, 450 698-3133 poste 227, [marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca](mailto:marie.dorais@heritagestbernard.qc.ca)

**Photos :** les crédits sont inscrits à même le nom des photos\*

*\* Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec le crédit photo pour des articles en lien avec ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l'objet d'une entente avec le(s) photographe(s).*